

[ENQUÊTE] MESURE D'IMPACT DE LA CRISE COVID DANS LA FILIÈRE LIVRE EN OCCITANIE

Conscientes des enjeux financiers soulevés par la crise sanitaire, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et la Drac Occitanie ont missionné les agences régionales culturelles **Occitanie Films**, **Occitanie en scène** et **Occitanie Livre & Lecture** pour estimer l'impact sur l'économie du secteur en région. Une enquête a donc été mise en place afin d'évaluer les conséquences économiques de cet arrêt d'activités contraint. La DRAC Occitanie et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pourront s'appuyer sur ces indicateurs pour adapter les modalités de leur soutien et renforcer leur engagement auprès des acteurs.

Entre le 30 mars et le 9 mai, 396 professionnels du livre ont répondu au questionnaire.

Les conclusions de cette enquête sont, bien sûr, destinées en premier lieu à ses commanditaires : Drac et Région Occitanie, mais plus largement à notre réseau de professionnels du livre en région.

Les résultats seront également mis en commun avec les enquêtes similaires menées par les agences du livre dans les autres régions. L'ensemble sera coordonné par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) pour élaborer une note nationale à destination du ministère de la Culture, de Régions de France et des adhérents de la fédération.

Ce type d'étude, à chaud, ne saurait être exhaustif, ni d'obtenir un panel représentatif. Les chiffres sont donc à lire avec la prudence nécessaire. Toutefois, enrichis de témoignages et données qualitatives collectés par ailleurs durant la période, cette étude dresse un authentique constat des impacts de la crise sur la filière Livre. Elle permet de percevoir les tendances lourdes de la période, de proposer des préconisations d'actions pour soutenir et relancer cette filière à court, moyen et long terme.

SOMMAIRE

LE CONTEXTE GÉNÉRAL DES RÉPONSES À L'ENQUÊTE LIVRE	2
LES RÉPONSES SUR LA FILIÈRE LIVRE (GLOBALES ET DÉTAILLÉES PAR MÉTIER)	4
ATTENTES EXPRIMÉES PAR LES PROFESSIONNELS	16
LA PAROLE AUX PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE LIVRE	17

396 réponses Livre

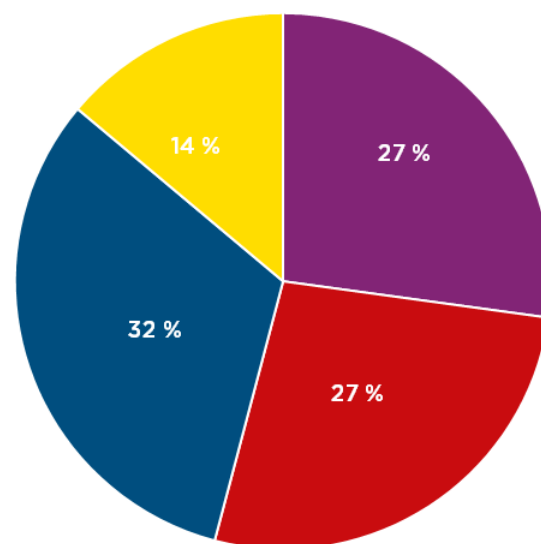
Avec quasiment 400 réponses, les professionnels du livre se sont bien mobilisés pour répondre à l'enquête.

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR MÉTIER DU LIVRE

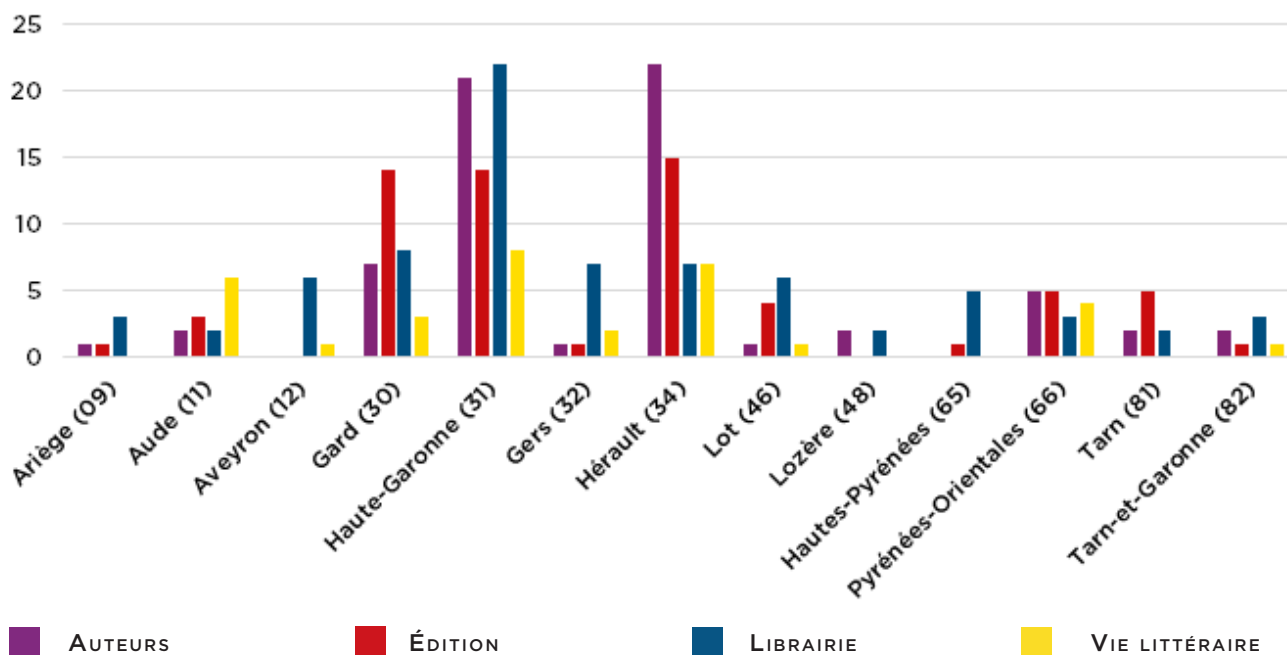
En termes de répartition-métier des réponses exploitables, on observe 4 grands ensembles, avec **32 % de libraires** touchés de plein fouet par la crise et le confinement, mais aussi **27 % d'auteurs, comme d'éditeurs**. Les **acteurs de la vie littéraire** représentent quant à eux **14 %**.

Si l'on rapporte les répondants au nombre total de structures répertoriées par l'agence, les taux de réponse gardent presque la même hiérarchie : **les libraires** sont ceux qui ont le plus répondu (28,9 % d'entre eux), suivis des **éditeurs** (17 % des maisons d'édition en région), puis des **acteurs de la vie littéraire** (12 %). **Les auteurs** sont en réalité ceux qui ont le moins répondu (5,7 % de réponses exploitables) : malgré des relances nombreuses et personnalisées, écrivains, artistes-auteurs, scénaristes, dessinateurs, illustrateurs, photographes et traducteurs semblent avoir considéré que l'étude n'était pas adaptée à leurs besoins spécifiques, ou ne pas avoir souhaité y répondre dans le contexte immédiat du confinement.

Le taux de réponse des **bibliothèques** est, lui, très faible, notamment en raison de leur fermeture et des difficultés des bibliothécaires à se connecter à leurs outils professionnels (voir plus bas).



RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR DÉPARTEMENT ET MÉTIER (NOMBRE DE RÉPONSES)



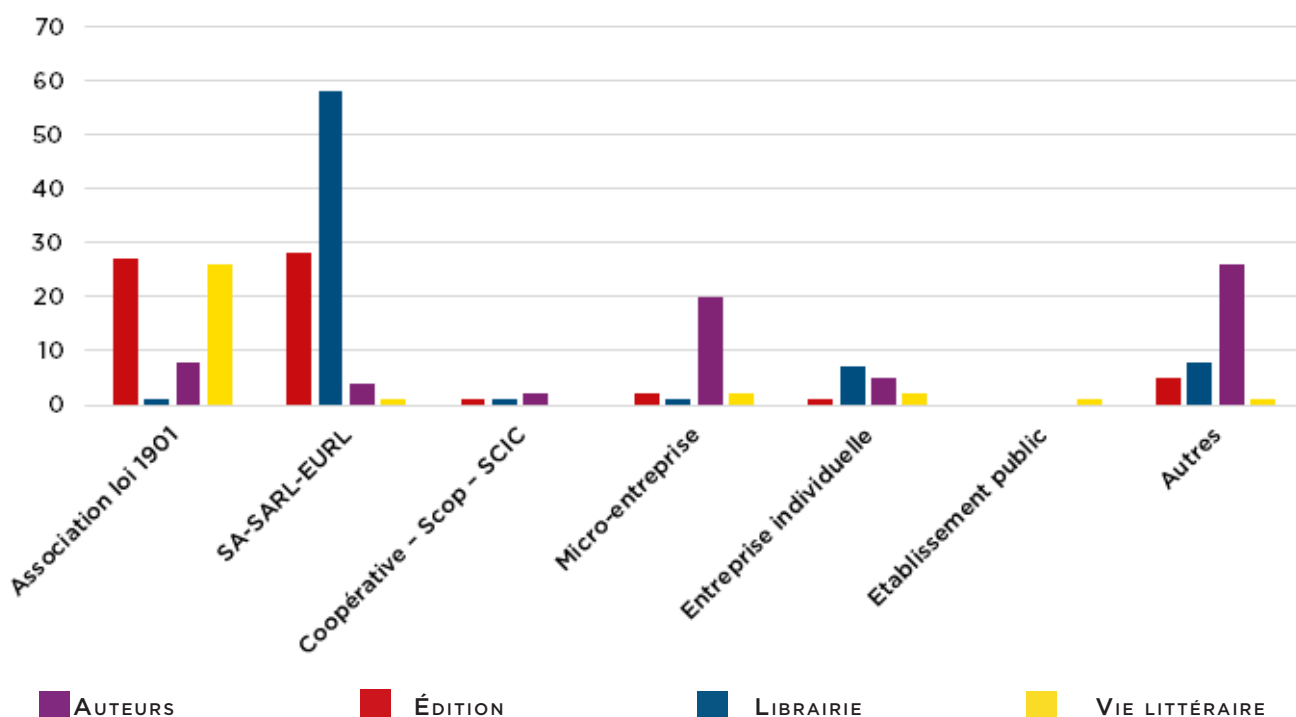
Les départements comptant le plus de maisons d'édition recensées (+ d'une cinquantaine) sont les plus représentés dans l'échantillon, à savoir le **Gard**, la **Haute-Garonne** et l'**Hérault**. Toutefois dans l'ensemble, le taux de réponse par département n'est pas représentatif de la répartition des maisons d'édition sur le territoire.

Pour la librairie, les **13 départements** sont représentés et au moins 2 librairies par département ont répondu. La **Haute-Garonne** connaît le plus fort taux de réponse (40 %) et des départements comme le **Tarn** ou bien encore l'**Hérault** se trouvent sous-représentés au regard du nombre de librairies qui y sont implantées. Étant donné la typologie des librairies ayant répondu, même si l'on constate un déséquilibre entre les départements, les données obtenues donnent à voir un aspect représentatif du territoire.

Pour la vie littéraire, la **Haute-Garonne** et l'**Hérault** sont les départements les plus représentés, ainsi que les **Pyrénées-Orientales** et l'**Aude**. Historiquement, **la bordure littorale est un territoire très dynamique en nombre de festivals**.

Enfin, concernant les auteurs, sans surprise, **les deux métropoles Toulouse et Montpellier** sont surreprésentées avec 66,1 % des répondants. Un taux de 11 % de réponses est observé dans le **Gard**. **Deux départements restent absents** (l'**Aveyron** et les **Hautes-Pyrénées**).

RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR STATUT JURIDIQUE ET MÉTIER (NOMBRE DE RÉPONSES)



La majorité des répondants libraires sont des structures commerciales classiques (SA, Sarl-Eurl), ou, plus marginalement, d'entreprises individuelles ou de formes juridiques innovantes (coopérative, Scop-Scic, etc). Pour les maisons d'édition, il s'agit à égalité de structures commerciales et d'associations.

Au niveau des créateurs, 40 % des répondants sont des auteurs indépendants. 12,3 % ont créé ou font partie d'associations et 30 % ont pris le statut d'auto-entrepreneur. La majorité des créateurs de micro-entreprise sont des illustrateurs. Remarque : ce chiffre très élevé n'est pas représentatif de la réalité (sur les 1 146 auteurs, peu ont créé leur micro-entreprise mais c'est une question qui est de plus en plus soulevée, certains auteurs ont tout simplement créé un n° de SIRET de toute urgence afin de pouvoir accéder au fonds de solidarité).

La vie littéraire se déploie majoritairement à travers des associations bénéficiant d'aides publiques et de financements privés pour l'organisation de festivals du livre, de rencontres. Ces structures sont à but non commercial.

LES RÉPONSES SUR LA FILIÈRE LIVRE (GLOBALES ET DÉTAILLÉES PAR MÉTIERS)

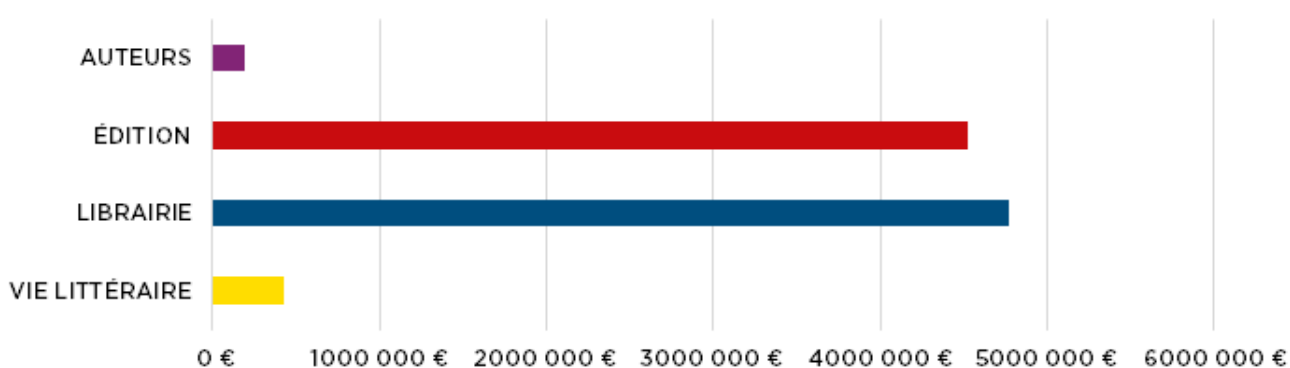
DONNÉES CONJONCTURELLES (PENDANT LA CRISE)

MONTANT GLOBAL DES PERTES

9 911 327 € C'est le montant des pertes (baisses constatées de CA) déclaré par les 400 répondants.

MONTANT GLOBAL DES PERTES PAR MÉTIER

	AUTEURS	ÉDITION	LIBRAIRIE	VIE LITTÉRAIRE	TOTAL
Montant	188 491 €	4 521 036 €	4 773 000 €	428 800 €	9 911 327 €
Moyenne par structure	3 195 €	86 943 €	71 239 €	14 293 €	175 670 €
Nb réponses	59	52	67	30	208



Les pertes (baisses constatées de CA) les plus massives concernent sans surprise [la librairie](#) : elles seraient de 4 773 000 € pour 67 répondants (données exploitables) soit une moyenne de 71 238 € par entreprise. En s'appuyant sur les ratios d'évaluation de pertes appliqués pour une étude en Auvergne-Rhône-Alpes comparable, on peut estimer à **1 235 000 € de charges qui n'ont pu être couvertes pendant la période de fermeture administrative**.

Pour [les maisons d'édition](#), sur 52 réponses, le **montant global des pertes s'élève à 4 521 036 €** soit **une moyenne de 86 943 € par entreprise**.

Pour [la vie littéraire](#), les pertes sont liées à l'arrêt brutal de la programmation et à l'annulation de tous les festivals programmés au printemps, malgré le paiement des commandes déjà engagées. La **perte moyenne est de 14 293 € par manifestation**.

Concernant [les auteurs](#), le **montant global des pertes s'élève à 188 491 €** pour 59 auteurs soit une **moyenne de 3 195 € par auteur**. Un des premiers éléments de connaissance révélé par cette étude porte sur les enjeux de survie sociale et économique. Une situation qui vient frapper les auteurs au statut déjà fragile. Tous constatent un impact brutal sur leurs revenus, qu'il faudra additionner aux impacts à venir, encore non quantifiables. 90 % sont concernés par la situation.

Au vu des commentaires, il apparaît que les pertes les plus importantes sont le résultat direct des annulations ou report d'événements, viennent ensuite les reports ou suppression de titres. Il en résulte une très grande fragilisation de la situation des artistes-auteurs confrontés à la baisse importante de leurs recettes propres.

NB : ont été isolés, les auteurs à l'origine ou impliqués dans 6 structure (Associations So Tango, Atelier Autonome du Livre, SAS Idées+ Passion BD, Bookinet, Okidokid, Faire-Ville) qui représentent à elles seules un total estimé à 70 000 € de perte en plus.

CA / BUDGET ANNUEL MOYEN

	AUTEURS	ÉDITEURS	LIBRAIRES	VIE LITTÉRAIRE	TOTAL
Ca / budget annuel moyen	15 890 €	774 471 €	914 188 €	90 834 €	1 779 493 €
Nb réponses	51	55	67	31	204

Dans le secteur librairie, la moyenne du CA annuel des 67 structures ayant répondu à cette question s'élève à 914 188 €.

Pour affiner la lecture de cette moyenne, nous nous appuyons sur une classification, habituellement retenue pour les études nationales, en indiquant la répartition des librairies par tranche de chiffre d'affaires :

- ≤ 300 000 € : 37 librairies soit une moyenne de CA annuel de 202 161 € ;
- entre 0,3 et 1 M € : 25 librairies soit une moyenne de CA annuel de 455 976 € ;
- de 1 M € à 2 M € : 2 librairies soit une moyenne de CA annuel de 1 428 515 € ;
- > 2 M € : 3 librairies soit une moyenne de CA annuel de 13 171 402 €.

Dans l'édition, la moyenne du CA annuel des 55 structures ayant répondu à cette question s'élève à 774 471 €. Cette moyenne élevée s'explique par la présence parmi les répondants de 2 entreprises réalisant des CA supérieurs à 10 M€.

On peut toutefois pondérer cette moyenne en indiquant la répartition des maisons d'édition par tranche de chiffre d'affaires :

- ≤ 100 k€ : 26 maisons d'édition
- de 100 à 300 k€ : 15 maisons d'édition
- de 300 à 500 k€ : 5 maisons d'édition
- > 500 k€ : 9 maisons d'édition

Pour la vie littéraire, il est difficile d'évoquer le CA de structures majoritairement à but non commercial, financées par des subventions publiques et des sponsors privés. Le montant indiqué de 2 997 512 € concerne leur budget cumulé.

Enfin, pour les 51 auteurs répondants, le budget annuel moyen est de 15 890 €.

L'étude ne permet pas de distinguer les revenus issus de l'exploitation de leurs œuvres de ceux issus de la vente des ouvrages (il apparaît à l'analyse des données que les réponses ne sont pas de même nature, le budget annuel varie de 100 € à 49 000 € voire 400 000 € si on intègre les associations).

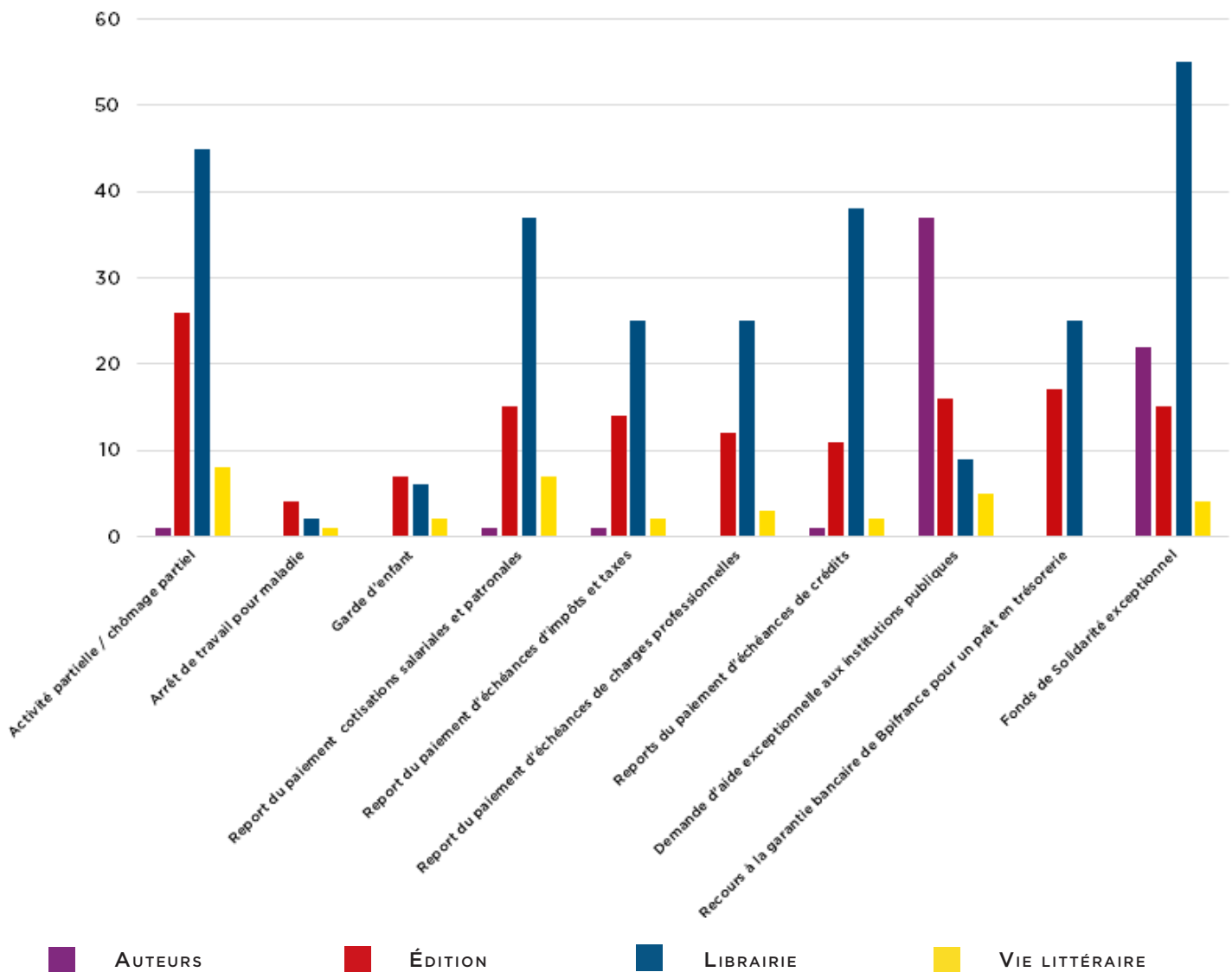
27,7 % déclarent des revenus annuels < à 9 000 € (une précarité révélée déjà par le rapport Racine).

L'enquête ne permet pas non plus de distinguer si les répondants exercent plusieurs activités.

Les 6 structures importantes déjà citées n'ont pas été prises en compte dans ce montant car à elles seules, elles représentent déjà un budget global de 1 031 938 €.

APPEL AUX MESURES DE SOUTIEN DÉJÀ EXISTANTES (MESURES GOUVERNEMENTALES, PLAN RÉGIONAL) PAR MÉTIER

(NOMBRE DE RÉPONSES)



Premières en nombre et en volume à actionner les leviers de soutien, [75 librairies](#) ont indiqué avoir fait appel à au moins l'une des mesures mises en œuvre, tandis qu'une seule n'avait entrepris aucune démarche à la date où les résultats ont été exploités (9 mai).

Les dispositifs les plus sollicités ont été :

Mesures - Activité partielle / chômage partiel : 45

Mesures - Reports du paiement d'échéances de crédits : 38

Mesures - Report du paiement cotisations salariales et patronales : 37

Mesures - Report du paiement d'échéances d'impôts et taxes : 25

Mesures - Report du paiement d'échéances de charges professionnelles : 25

Mesures - Recours à la garantie bancaire de Bpifrance pour un prêt en trésorerie : 25

Au total **267 dossiers ont été déposés par 75 librairies**. On a donc une **sollicitation extrêmement élevée des différentes mesures** mises en place dès le début de la crise sanitaire.

Par ailleurs, les libraires précisent spontanément les **actions qu'ils ont eux-mêmes négociées** comme le report des échéances fournisseurs mais également une aide spécifique mise en place par le Conseil départemental de la Haute-Garonne ou bien encore le Prêt rebond de la Région Occitanie.

De leur côté, **44 maisons d'édition** ont indiqué avoir fait appel à au moins l'une des mesures mises en œuvre, tandis que 16 n'avaient entrepris aucune démarche à la date où les résultats ont été exploités. Elles ont **déposé au total 137 dossiers**.

Les dispositifs les plus sollicités ont été :

- Mesures - Activité partielle / chômage partiel : 26
- Mesures - Recours à la garantie bancaire de Bpifrance pour un prêt en trésorerie : 17
- Mesures - Demande d'aide exceptionnelle aux institutions publiques : 16
- Mesures - Report du paiement cotisations salariales et patronales : 15
- Mesures - Fonds de Solidarité exceptionnel : 15

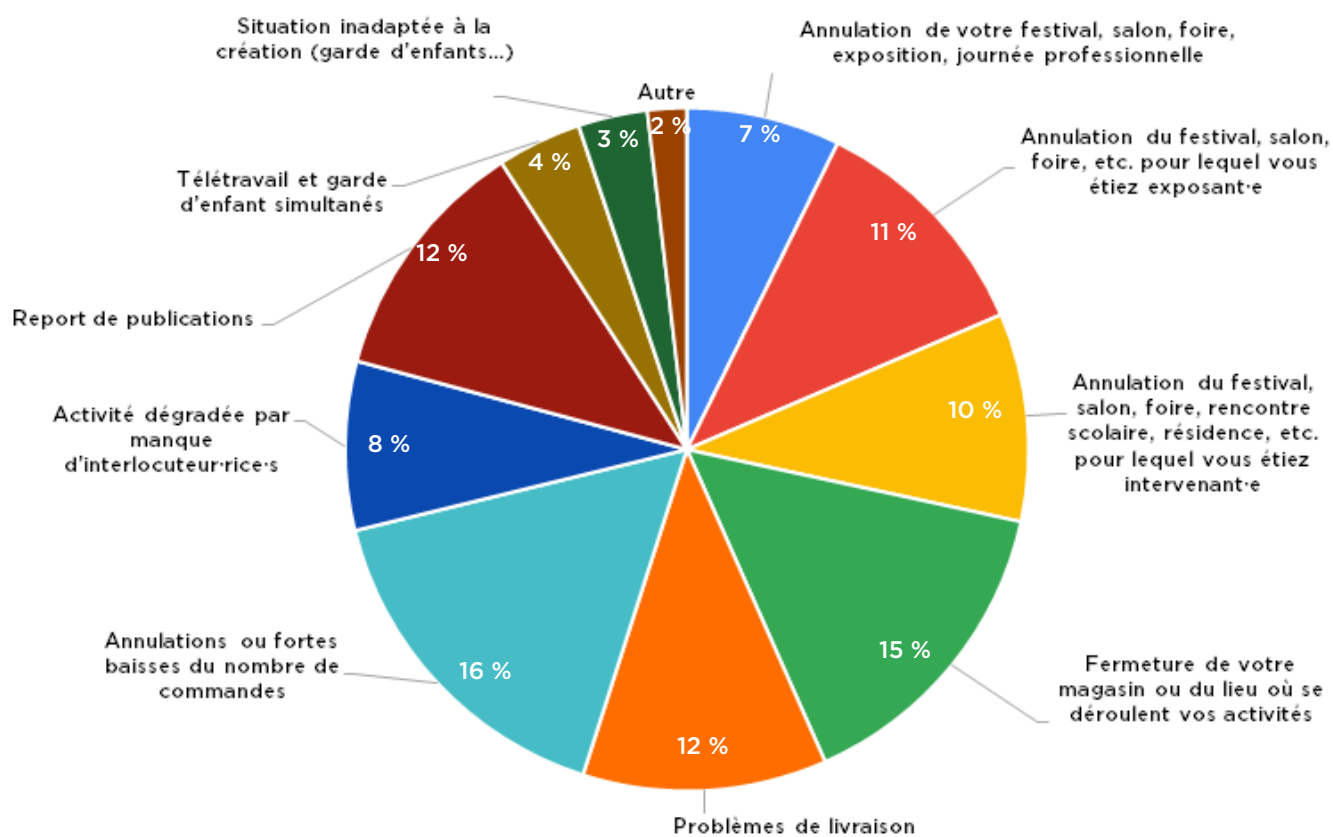
33,8 % des auteurs ont fait appel aux mesures d'aides gouvernementales (Fonds de solidarité exceptionnel DGFIP) ou souhaitent le faire.

57 % ont exprimé le souhait de solliciter « d'autres aides ». Il s'agirait essentiellement d'aides publiques, notamment l'aide d'urgence dédiée aux artistes-auteurs (fonds doté à parité par le Centre national du Livre et par cinq organismes de gestion collective du secteur de l'écrit : SOFIA, CFC, SCAM, ADAGP, SAIF).

Ils mentionnent l'insuffisance et l'inadaptation de certaines mesures face à leur situation. Celle-ci semble s'être améliorée à partir de mai, lorsque les critères ont été revus.

Enfin dans le domaine de la **vie littéraire**, l'activité partielle, le report de cotisations et les mesures d'aide exceptionnelles sont parmi les principales mesures sollicitées. Il est important de rappeler que ce domaine d'activité s'appuie sur de nombreux bénévoles pour mener ses actions.

SITUATIONS RENCONTRÉES PAR L'ENSEMBLE DES MÉTIERS DE LA FILIÈRE LIVRE



La situation la plus marquante au cours de cette crise a bien évidemment été pour 93 % des [répondants libraires](#) la **fermeture totale de la librairie**, fermeture qui a entraîné l'arrêt, en quasi-totalité, de l'activité et donc un chiffre d'affaires à zéro.

En seconde place viennent **l'annulation ou fortes baisses de commandes** (48,7 %) et le **problème de livraisons** (46 %) : là non plus rien d'exceptionnel, le recours au « clique et collecte » ou bien encore aux livraisons a été marginal et, de fait, ne peut compenser la mise à l'arrêt de l'activité.

Enfin, les répondants précisent que leur absence des **manifestations** au cours desquelles ils sont habituellement exposants (25 %) ou participants (21 %) a eu un impact direct sur leur niveau d'activité. En effet, un certain nombre de libraires assurent une part conséquente de leur activité lors de salons du livres, de manifestations littéraires ou bien encore lors de colloque ou journées d'étude.

En région entre mi-mars et fin juin, **103 manifestations littéraires ont été annulées** (soit 38 % des événements de l'année). Par ailleurs, une incertitude pèse sur les 69 prévues entre juillet et septembre. Il est d'autant plus important de **prendre en compte cet indicateur que certains territoires particulièrement touristiques de la région vont être touchés** : Lozère, Gers, Lot, littoral méditerranéen. Dans certains départements, la période estivale représente la deuxième période de l'année (après Noël) la plus importante en terme de chiffre d'affaires. À titre d'exemple, pour les librairies du Lot, juillet et août cumulés assurent 15 à 20 % du CA annuel.

Concernant le [secteur de l'édition](#), ce sont sans surprise le **report de publications** (44/48), **l'annulation ou la baisse de commandes** (40/48) et **l'annulation des salons** auxquels les maisons d'édition avaient prévu de participer (35/48) qui figurent parmi les impacts les plus cités. Il convient de souligner que les **ventes directes** réalisées lors des événements littéraires peuvent représenter jusqu'à un tiers du chiffre d'affaires d'une maison d'édition, notamment pour les plus petites d'entre elles. Vu les 103 manifestations littéraires annulées entre mars et juin, ainsi que les risques sur 69 autres entre juillet et septembre, ces chiffres fournissent un indicateur des pertes potentielles pour les maisons d'édition.

La plupart des [manifestations littéraires](#) générant plus de 5 000 visiteurs, leurs organisateurs ont rapidement pris la décision d'annuler, lorsque l'épidémie a été avérée :

- **97 % des festivals littéraires de la période située entre mi-mars et fin juin ont arrêté leur activité** sur site et annulé l'événement prévu
- 2 ont reporté au mois de septembre.

À elle seule, cette période représente **38 % de la programmation annuelle**.

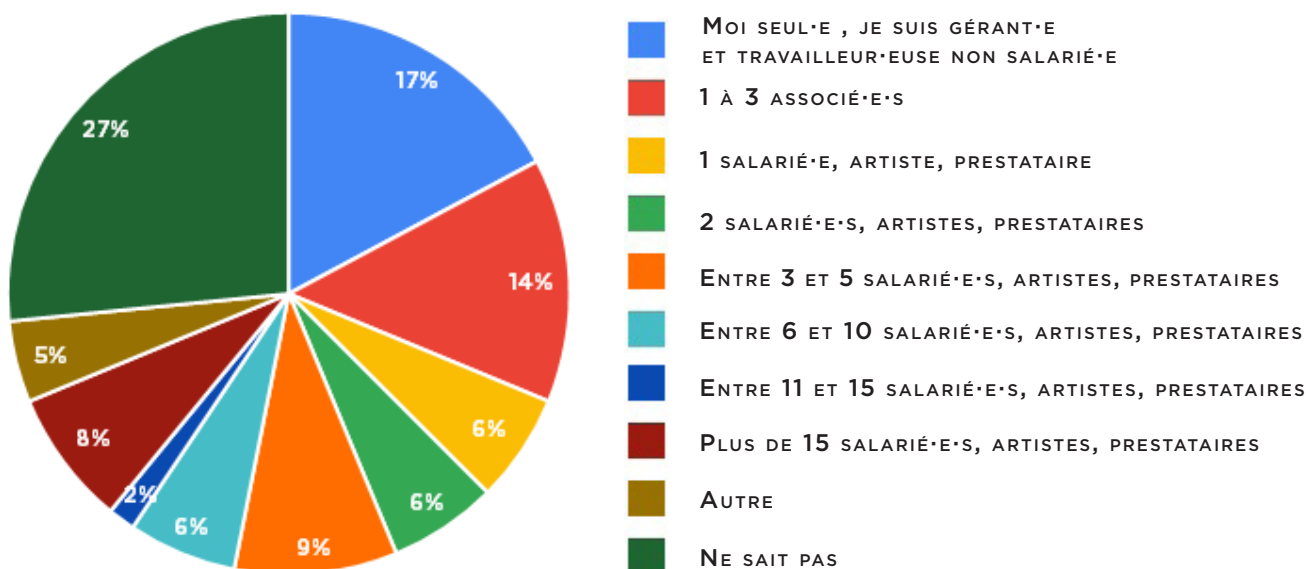
Les organisateurs ont maintenu la rémunération des auteurs invités, lorsque leurs subventions étaient elles-mêmes maintenues. Mais **le manque-à-gagner atteint violemment les librairies associées aux festivals annulés et, par effet rebond, les éditeurs** dont les livres ne se seront pas vendus **et 12 à 18 mois plus tard, les auteurs** au moment de la reddition des comptes du fait des invendus.

Concernant [les auteurs](#), les chiffres recueillis donnent un aperçu frappant de l'impact de la crise sur les conditions économiques subies (**brusque interruption des revenus connexes liée aux annulations d'événements**). Le « caractère saisonnier » vient aggraver une situation déjà fragile. En 2^e position en terme d'impact, le **report de publications** représente 29 %, ce qui est très préoccupant.

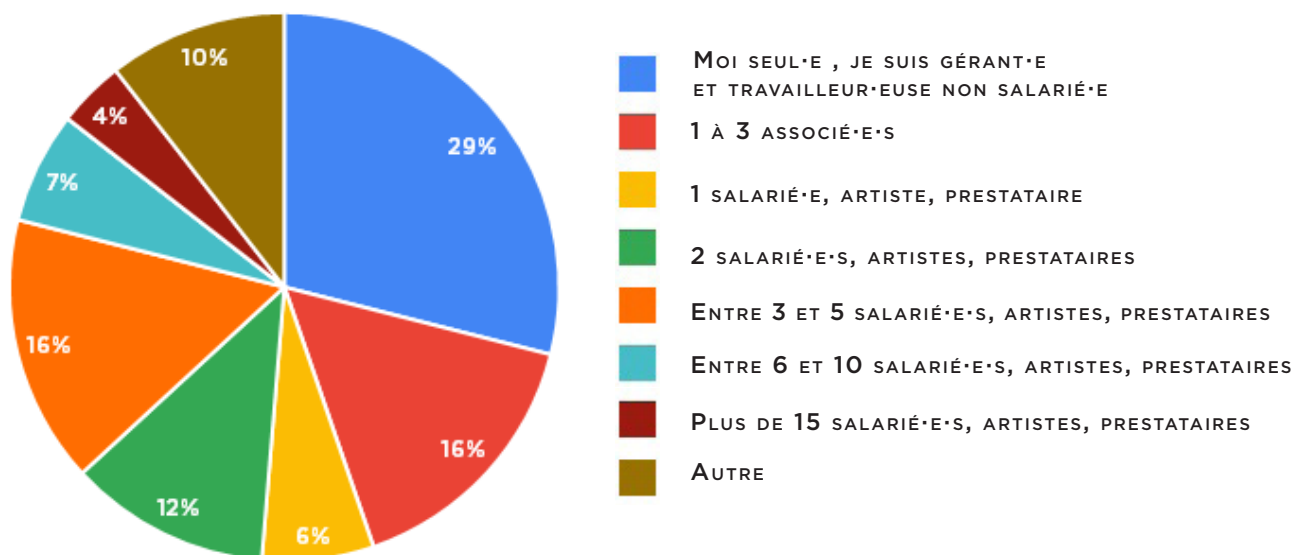
NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR LA SITUATION

Quels que soient les secteurs, les **personnes seules, gérants et travailleurs non salariés sont les plus nombreux à avoir été directement concernés (39 %)**, suivis de leurs associés (11 %) et, dans une moindre mesure, les salariés, artistes et prestataires (10 %).

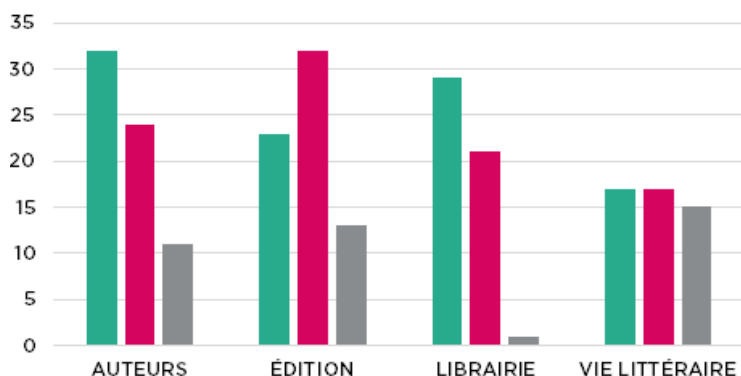
NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR LA SITUATION SECTEUR ÉDITION



NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR LA SITUATION SECTEUR LIBRAIRIE



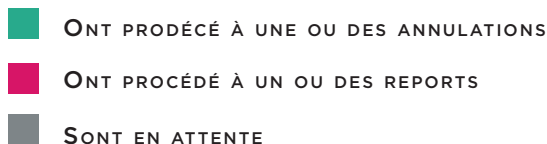
ANNULATIONS ET REPORTS D'ÉVÉNEMENTS (NOMBRE DE RÉPONSES)



Les 238 réponses recueillies font apparaître 42 % d'**annulations**, quasi autant de **reports** (40 %) et 10 % d'événements **en attente**.

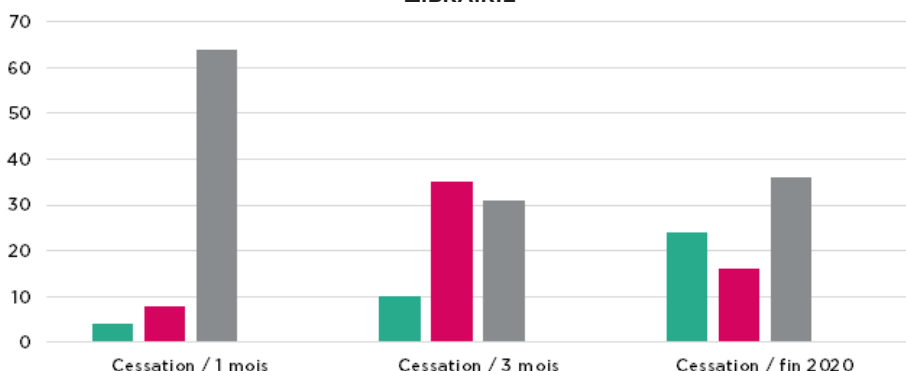
97 % des festivals littéraires de la période située entre mi-mars et fin juin ont **arrêté leur activité sur site et annulé le festival**. Parmi eux, beaucoup ont **réinventé des propositions en ligne**, reportant ainsi une partie de la programmation. D'autres ont **reporté l'édition 2020 à 2021**.

La profession est dans l'attente des décisions des pouvoirs publics pour inventer la suite.

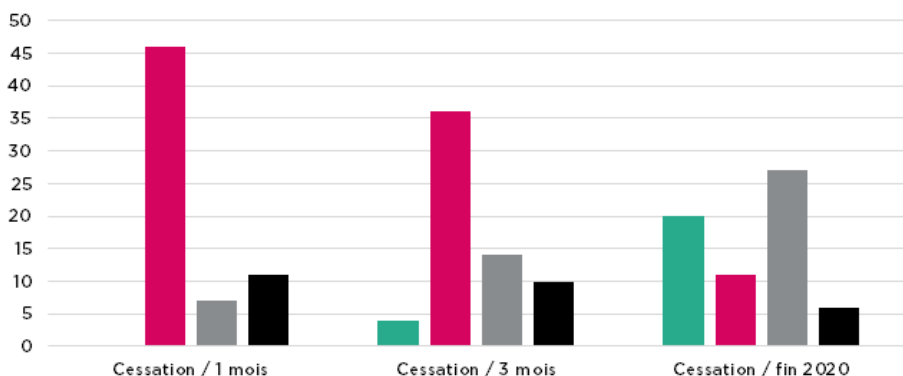


PÉRENNITÉ DE LA STRUCTURE PAR MÉTIER (NOMBRE DE RÉPONSES)

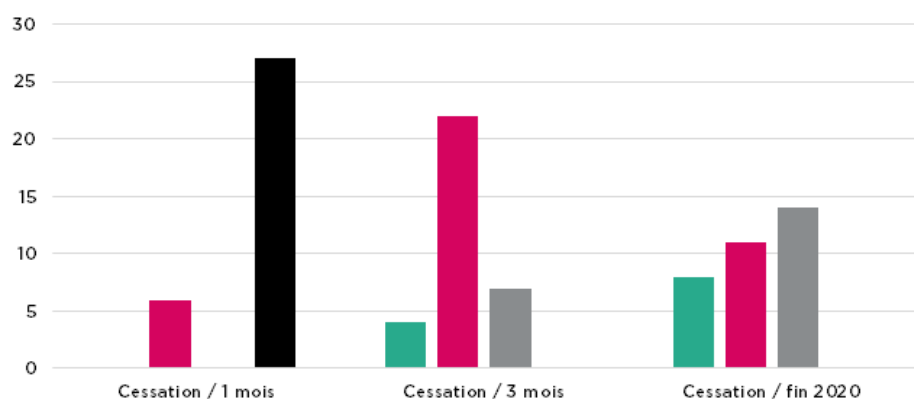
LIBRAIRIE



ÉDITION



VIE LITTÉRAIRE



■ OUI ■ NON ■ INCERTAIN ■ NE SAIT PAS

Pour les libraires, les effets économiques de l'épidémie de la COVID-19 relèvent de deux dimensions :

- la **trésorerie** : des difficultés rencontrées pour payer les fournisseurs à court terme peuvent assez vite conduire à une situation de cessation de paiement ;
- le **cumul des pertes d'exploitation** dans les mois à venir fragilisera les librairies et pourra conduire, pour les plus fragiles, à des difficultés de trésorerie dans un avenir plus ou moins éloigné.

Ces effets compromettent, dans tous les cas, les capacités des librairies à maintenir les emplois, à assurer leur pérennité voire à maintenir leur activité proprement dite. L'enquête révèle que 31,5 % des répondants craignent que la situation actuelle puisse provoquer la cessation complète de leur activité d'ici fin 2020.

Dans l'édition, ce n'est donc pas le temps 1 (l'urgence) de la crise à proprement parler qui inquiète les responsables des maisons d'édition mais bien les mois à venir (le temps 2, celui de la **perte constatée**). Ce constat trouve son explication dans le fonctionnement même de la chaîne du livre :

1. Dans un premier temps l'éditeur avance les frais de fabrication des ouvrages.
2. Ceux-ci sont ensuite confiés au diffuseur-distributeur pour être placés dans les librairies, un temps auquel s'ajoute le délai durant lequel le livre est présent en librairie jusqu'à sa vente éventuelle.

3. Puis vient le temps du paiement des ventes. Généralement, plusieurs mois s'écoulent avant que l'éditeur ne perçoive ces sommes.

4. Outre l'arrêt des ventes durant 2 mois, la réouverture des librairies va entraîner d'importants retours d'ouvrages chez les diffuseurs, ce qui signifie pour les éditeurs des soldes négatifs.

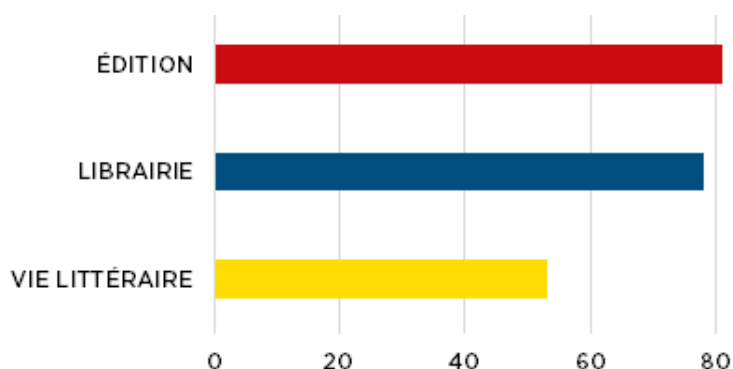
L'inquiétude de la profession vient donc du **cumul** dans les mois à venir :

- de l'érosion de leur trésorerie,
- des investissements à consentir pour relancer la production,
- des dettes auprès des diffuseurs-distributeurs,
- des délais d'encaissement propres à la filière.

Ainsi certains éditeurs estiment que leur résultat ne redeviendra positif qu'au début de l'année 2021, suite aux ventes de fin d'année.

Les acteurs de la vie littéraire se prononcent quant à eux peu pour la période de court-terme. À trois mois, 22 structures sur les 33 répondantes ne sont pas inquiètes pour le maintien de l'activité, 4 pensent arrêter leur activité. Pour la période de la fin d'année, les avis sont plus partagés : 11 structures pensent être en activité, 14 sont inquiètes, 8 en cessation.

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR UNE PERTE D'EMPLOI PAR MÉTIER



Ce sont [les éditeurs](#), suivis de près par [les libraires](#), qui présentent les plus grandes craintes pour leurs emplois.

DONNÉES AFFINÉES (TRIS CROISÉS)

LIBRAIRIE : UNE CRISE DURABLE ?

Deux temps sont à considérer dans la détermination de la perte :

- celui de la **fermeture administrative** période pendant laquelle les librairies ont réduit leurs charges aux seules charges incompressibles. À titre d'exemple le groupe Librairies confinées a estimé, pour 41 des 70 librairies du groupe, une perte s'élevant environ à 370 000 € pour les deux mois de fermeture, soit environ 9 000 € par librairie ;
- celui du **déconfinement**, où le niveau des pertes dépendra de la capacité de la chaîne du livre à redémarrer de manière rapide et fluide ainsi que du niveau de fréquentation et des ventes en librairies. Cette reprise du travail, et donc le coût des salaires, représente la partie la plus importante des charges externes.

› Pérennité de l'activité au regard de la géographie

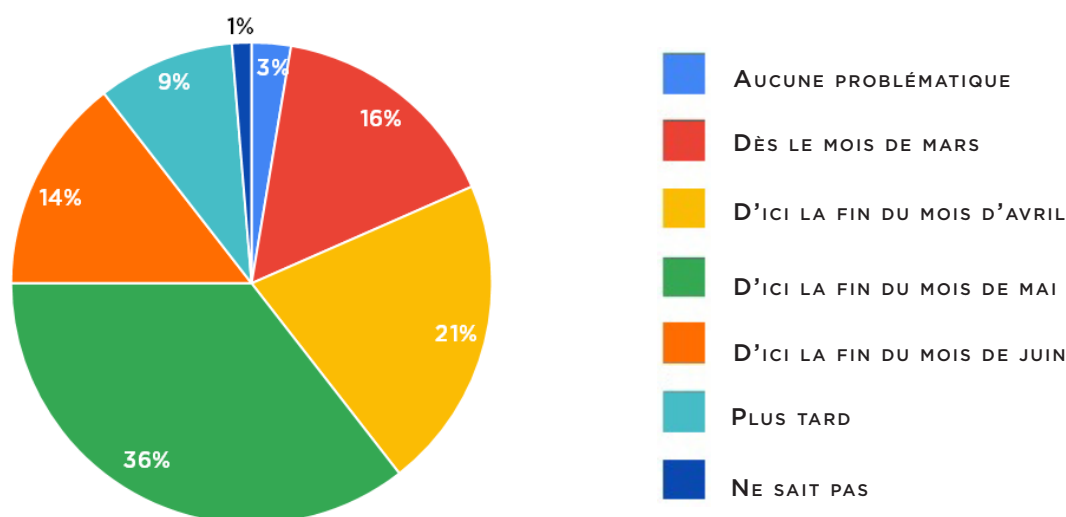
Le nombre de réponses et leur répartition territoriale permettent de considérer comme représentatifs les retours obtenus. On constate que l'implantation territoriale n'est pas le premier handicap : la temporalité et les conditions dans lesquelles se passeront la reprise et le maintien de l'activité dans les mois à venir sera le premier facteur au maintien ou non de l'activité. L'avis de la profession va vers une **reprise des ventes qui ne pourra se faire pleinement qu'à partir du mois de septembre 2020**.

› Pérennité de l'activité au regard du CA

À court terme (1 mois) les libraires ne considèrent pas qu'une cessation d'activité soit possible. En revanche, d'ici la fin de l'année 2020, quelle que soit la catégorie à laquelle la librairie appartienne, le point de vue du responsable change et **49 % d'entre eux considèrent la situation comme incertaine**.

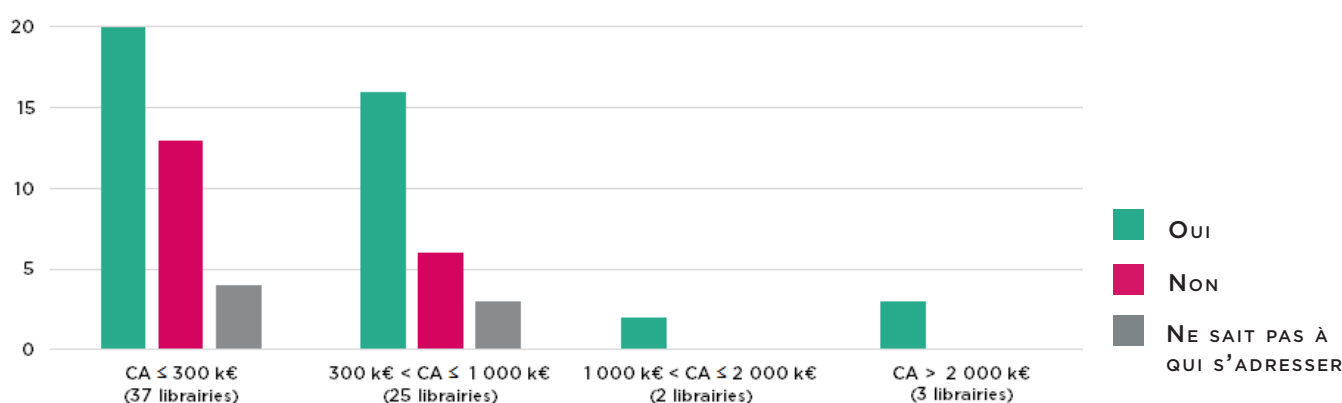
Comme pour l'édition, la majorité a estimé que c'est au terme de l'année que sa pérennité est menacée. Les aides mises en place ont permis de pallier les problématiques à court terme, la non diversification des aides (**renforcement des prêts** mais pas de subventions), **l'épuisement de leur trésorerie** ainsi que les **incertitudes liées à la reprise d'activité** les conduisent à penser que **les risques de faillite seront plus importants en fin d'année**.

› Temporalité estimée des problèmes de trésorerie rencontrés par les libraires



› Aide économique au regard du CA

LIBRAIRES, VOUS ÊTES-VOUS RAPPROCHÉS D'UNE STRUCTURE (BANQUE / ASSURANCE) OU D'UNE INSTITUTION (COLLECTIVITÉ / ASSOCIATION) POUR UNE AIDE ÉCONOMIQUE ?



61 % des librairies ont eu recours à une structure (banque / assurance) ou d'une institution (collectivités / associations) pour une obtenir une aide économique. Après recoupement, il apparaît que **le Prêt garanti par l'État a largement été utilisé par les librairies**. L'outil semble être particulièrement adapté à la profession.

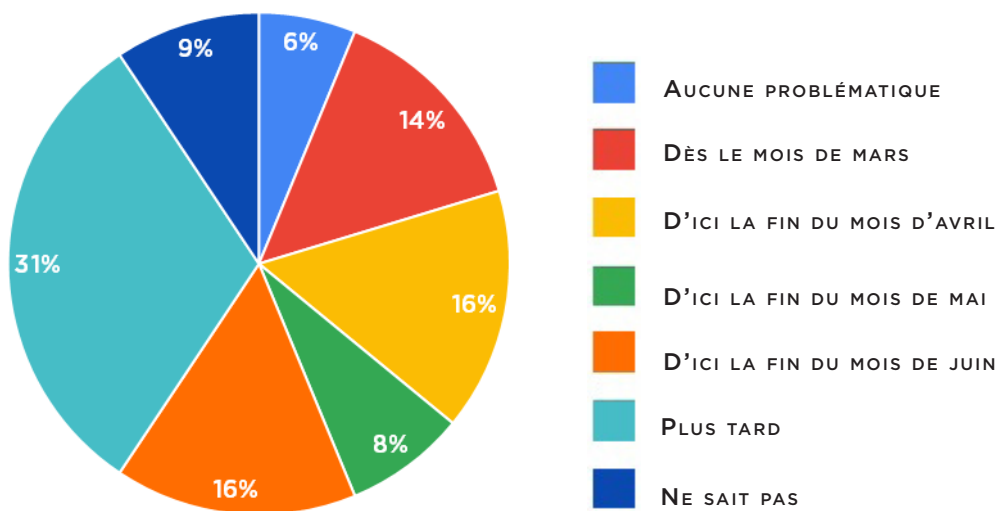
ÉDITEURS : LE POIDS DE LA CRISE

À la question « À quelle hauteur pensez-vous que ces mesures couvriront les pertes financières ? » les éditeurs sont une majorité à penser que **les mesures ne couvriront qu'un cinquième des pertes estimées**.

› Pérennité de l'activité au regard du CA

Quel que soit le volume d'activité des entreprises, on constate qu'elles sont une majorité à estimer que **c'est au terme de l'année que leur pérennité est menacée**. Les différentes aides mises en place ont permis de pallier aux problématiques à court terme, toutefois la fin des mesures, l'épuisement de leur trésorerie ainsi que les incertitudes liées à la reprise d'activité les conduisent à penser que les risques de faillite seront plus importants en fin d'année.

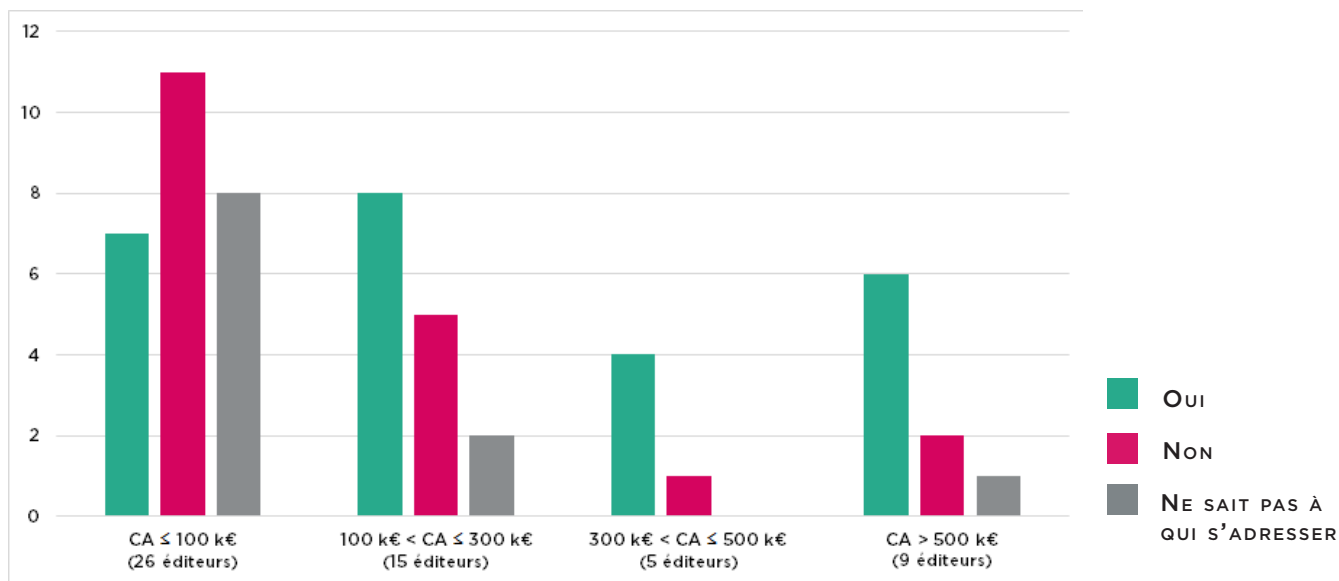
› Temporalité estimée des problèmes de trésorerie rencontrés par les maisons d'édition



Ce constat sur la pérennité de l'activité recoupe les réponses à la question de la trésorerie, puisque **les maisons d'édition sont une majorité à estimer que c'est à moyen terme que se posera le problème.**

› Aide économique au regard du CA

ÉDITEURS, VOUS ÊTES-VOUS RAPPROCHÉS D'UNE STRUCTURE (BANQUE / ASSURANCE) OU D'UNE INSTITUTION (COLLECTIVITÉ / ASSOCIATION) POUR UNE AIDE ÉCONOMIQUE ?



Au-delà du seuil de 100k€ de chiffre d'affaires, les maisons d'édition sont **une majorité à avoir fait appel à une aide économique.** En-dessous de 100 k€, les structures de petite taille ont peu fait appel aux aides économiques par méconnaissance des organismes et en raison d'une inadéquation avec les critères d'éligibilité de ces dispositifs.

- › Perte d'emploi au regard du CA
- › Pérennité de l'activité au regard du CA
- › Appel aux mesures d'urgence au regard du CA

L'avenir reste incertain et **142 événements ne savent pas s'ils pourront se maintenir**, ni quelles en seraient les conditions matérielles et sanitaires, dans l'éventualité d'un déconfinement complet dont le surcoût semble difficile à évaluer pour les organisateurs. Dans ce contexte, le **manque à gagner demeure certain pour les librairies associées** du fait d'une fréquentation réduite pour conditions sanitaires et, par effet rebond, pour les **éditeurs et les auteurs**.

Dans le cas d'annulation des manifestations de l'été et de l'automne, **ce sera quasiment l'économie de toute une année qui sera impactée pour la chaîne du livre**, puisque dans ce cas, seuls 9 % de l'activité aura eu lieu.

Au-delà, puisque **le poids et l'impact des manifestations littéraires concernent également les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'hébergement, du tourisme...** c'est l'économie de tout un territoire qui se trouvera malmenée.

Quels besoins ?

Les données de l'étude d'impact diligentée par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée font ressortir les **besoins des organisateurs de manifestations littéraires**. Parmi les répondants :

- 1/3 demande le maintien des subventions 2020 (Drac, Région, Département, intercommunalité, ville...), afin de payer auteurs et fournisseurs, d'inventer de nouvelles modalités « à distance » ou en fréquentation réduite.
- 1/3 demande une aide exceptionnelle pour l'aménagement « sanitaire » des locaux et des lieux de manifestation ; également pour un besoin de trésorerie...
- 1/3 formule des demandes diverses : accéder à des salles de visioconférence, bénéficier d'un soutien dans leur communication, bénéficier de dispense de cotisations...

À ce jour, la profession manque de visibilité pour concevoir la programmation future. Pour autant, le **besoin de réfléchir ensemble** se fait jour.

BIBLIOTHÈQUES ET LECTURE PUBLIQUE

Les bibliothèques publiques, premier réseau culturel dans les territoires **ont fermé intégralement leurs portes** aux usagers (arrêté du 14 mars). Tous les événements culturels programmés ont été **annulés**, le plus souvent jusqu'en septembre.

PENDANT LE CONFINEMENT, L'ACTIVITÉ SE POURSUIT MALGRÉ TOUT

L'organisation en **télétravail** n'ayant pas été prévue en amont, et en dehors de certaines équipes encadrantes utilisant les outils informatiques de leur collectivité, les agents ont dû utiliser leur propre matériel informatique, et la plupart du temps, seul un accès à la messagerie professionnelle était possible. Le télétravail est une nouveauté pour 80% des bibliothécaires¹.

Cependant les bibliothèques ont maintenu une **offre de service** sous plusieurs formes :

- Les résultats de l'enquête ministérielle « Covid-19 : quel impact sur l'offre numérique des bibliothèques territoriales ? »² menée les 25 et 26 mars 2020, montrent que les bibliothèques s'adaptent pour accompagner au mieux leurs usagers à distance lorsque cela est possible. Un certain nombre d'établissements met ainsi en place de **nouvelles modalités d'inscription**, s'efforce d'augmenter les budgets alloués et développe leur **offre de ressources numériques**.

1. <https://www.archimag.com/veille-documentation/2020/05/19/comment-documentalistes-veilleurs-teletravail-confinement?>

2. <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-des-bibliotheques-territoriales>

- Le public est au rendez-vous : les **usages des ressources numériques** semblent avoir doublé voire triplé en fonction des ressources. De nombreuses collectivités, villes, métropoles ou départements ont accordé une inscription gratuite à tous leurs habitants facilitant de la sorte l'accès aux ressources en ligne.

- Un travail de veille signalant des **ressources gratuites** comme la « Galerie des ressources remarquables » de la Bibliothèque départementale d'Ariège (09) ou des **sélections thématiques** comme « Nos coups de cœur confinés » de la Médiathèque départementale de l'Aveyron (12) a été effectué par de très nombreux bibliothécaires..

L'utilisation d'autres médias est plébiscitée : le réseau des médiathèques de Sète Agglopolé Méditerranée (34) a créé sa chaîne Youtube mi-avril. Les médiathèques de Lodève et de Clermont-l'Hérault (34) réalisent des chroniques et lectures pour Radio Lodève. Le réseau des Médiathèques Adour-Madiran (65) a proposé l'Heure du conte, en live sur Facebook.

Les bibliothécaires musicaux ne sont pas en reste et proposent concerts confinés et playlists, à l'instar de la médiathèque de Muret.

D'autres initiatives, comme «Histoires au téléphone» de la Médiathèque départementale de Lozère (48) qui propose 15 minutes de lecture au téléphone, permettent de garder un lien plus direct avec les usagers.

- Ce fut enfin l'occasion de valoriser les **ressources patrimoniales numérisées** de longue date par les établissements documentaires. Un exemple parmi tant d'autres, la médiathèque de Perpignan (66) publie chaque jour sur Twitter une page ou un article issu de la presse locale ancienne.

Toutefois, la « **fracture numérique** » demeure un problème existant bien qu'elle ne fasse pas l'objet des questions abordées par l'enquête, le confinement soulève les interrogations quant aux difficultés d'accès et la poursuite nécessaire des politiques pour favoriser l'inclusion numérique de tous.

UNE REPRISE D'ACTIVITÉ ENVISAGÉE DE MANIÈRE TRÈS PROGRESSIVE

Les associations professionnelles (ABF, ADBGV, ABD, ACIM, Bibliopat) ont travaillé, en lien avec le Service du Livre et de la Lecture du Ministère, pour établir un **plan échelonné de déconfinement progressif**. Le site Internet www.biblio-covid.fr reprend les recommandations et apporte des recommandations complémentaires.

De manière générale, **les bibliothèques se sont appuyées sur ces recommandations pour rédiger leur Plan de Reprise d'Activité**. Cependant, il est difficile d'avoir à ce jour une visibilité au-delà de la première phase :

En phase 1 (à partir du 11 mai) :

- Un protocole de décontamination des documents est mis en place, avec un espace dédié pour la quarantaine (en moyenne 4 jours pour les documents papiers/cartonnés et 10 jours pour le plastique).
- Les commandes aux librairies sont relancées suite à la reprise d'activité des fournisseurs.
- Les locaux restent fermés au public, mais des services de retrait « en drive » sont possibles après commande par internet, téléphone ou sur place. Afin de limiter les contacts, certaines bibliothèques, comme celle d'Argelès-sur-Mer (66) proposent des « paniers » dont le contenu est affiché à l'entrée.

En phase 2 : les locaux sont partiellement ouverts et peuvent accueillir moins de 10 personnes. Des opérations « hors les murs » sont possibles. Certaines bibliothèques ont déjà fixé la date de cette réouverture au public (1^{er} juin pour le réseau Foix-Varilhes (Ariège) ou 15 juin à Clermont-l'Hérault (Hérault)), mais la plupart attendent l'évolution de la situation sanitaire. D'autres bibliothèques, en milieu rural, accueillent le public avec masques et gel à l'entrée dès le mois de mai, à Saint Clar (Gers), Mende (Lozère), Montgaillard ou Marseillan (Hautes-Pyrénées).

En phase 3 : les bibliothèques ouvrent des espaces de travail et accueillent des classes et des groupes.

En phase 4 : retour à la normale.

En conclusion, le **maintien des budgets prévus destinés aux bibliothèques ne semble pas être en péril malgré l'annulation ou le report des activités annexes**. Les difficultés immédiates sont plutôt d'ordre organisationnel et managérial. Il est à craindre que les budgets d'acquisition soient en baisse en 2021 en raison de la contraction prévisible des budgets des collectivités territoriales. On peut souhaiter que cette tendance soit compensée par la mise en œuvre d'un plan de soutien à l'acquisition annoncé par le ministère de la Culture.

S'il convient d'apporter une attention particulière à la réouverture progressive des **bibliothèques** et des **établissements documentaires**, c'est bien dans le secteur de la création et de l'économie marchande de la filière que les besoins et les attentes sont les plus forts. Cela comprend la création au sens large (autrices et auteurs, illustratrices et illustrateurs, traductrices et traducteurs) y compris le champ des organisateurs de manifestations littéraires et des résidences, l'édition, et la librairie.

Suite aux réunions avec les professionnels (Édition et Librairie le 28 avril, Auteurs et Manifestations littéraires le 27 mai), les attentes des professionnels s'articulent autour de 6 points :

1. Le **renouvellement de principe du Contrat de filière** pour la période 2021/2024 sur la base actuelle (600 k€/ an : 300 Région, 150 k€ CNL, 150 k€ DRAC). Cela permet aussi de rassurer la filière par la pérennisation d'un contrat ancien et dont les résultats structurels sont avérés.

2. **L'ajout des volets Fonds de soutien exceptionnel du CNL à parité CNL / Région.**

Il s'agit d'utiliser l'effet levier des **2 fonds d'aide exceptionnels à l'édition et à la librairie indépendante** que le **Centre National du Livre** souhaite négocier avec les Régions. Ces fonds pourront se décliner en :

- **Édition** (sur une base de 2x200 k€ soit 400 k€ complémentaires pour la relance et l'amortissement des pertes)
- **Librairie** (sur une base de 2x300 k€ soit 600 k€ complémentaires, a priori sur l'aide au coût de transports)

Cela permet d'apporter une réponse concrète et cofinancée pour un « **New Deal** », avec réponses immédiates aux attentes de la filière et effets entre l'automne 20 et le printemps 21.

3. **L'augmentation par la Région de l'enveloppe de soutien à la création** de 100 à 200 k€ complémentaires mis en œuvre par Occitanie Livre & Lecture, fléchée vers :

- une aide au petit équipement pour les auteurs (logiciel, bureautique, documentation)
- une aide aux animations en bibliothèques, librairies, commandes d'écritures
- l'augmentation des bourses d'écriture et de résidences.

Cela permet également d'apporter une réponse concrète et immédiate aux **auteurs**, mais aussi d'**irriguer le territoire** via les bourses d'écritures, les résidences, les bibliothèques, les librairies.

4. **Le doublement** par la Région du montant de la **Carte Jeune** pour l'achat de livres dans les librairies indépendantes d'Occitanie, ainsi que le **retour de l'achat des livres scolaires en librairies indépendantes** via cette **Carte Jeune**. Et un élargissement de cette **Carte Jeune** aux auteurs de la Région.

5. **Le maintien** par la Région et la DRAC des subventions 2020 et 2021 aux **manifestations littéraires** annulées ou reportées, sous condition de la **rémunération des autrices et auteurs** qui y étaient programmés.

6. **Une initiative de la Région en direction du législateur** concernant des modifications qui relèvent du champ de l'État, à savoir :

- La création d'un **tarif postal spécifique au livre** pour les **librairies indépendantes et les maisons d'édition** ;
- L'application de la **TVA réduite** de la presse (2,1 %) sur le livre ;
- **L'abaissement de la TVA** sur les droits d'auteurs à 2,1 % au lieu de 10 % ;
- Une simplification de l'accès des créateurs aux droits sociaux ;
- Une solidarité dans le cadre des Marchés publics d'achat de livres : **inscription de l'interdiction de toute remise** dans les CCAP et **relèvement du plafond d'achat hors marché** de 90 k€ à 250 k€.

La Région et l'État pourront **s'appuyer sur Occitanie Livre & Lecture pour une mise en œuvre souple, rapide et effective** des mesures qu'ils pourront prendre.

Les autrices et auteurs

- › Les artistes-auteurs bien qu'au cœur de l'écosystème du livre soulignent l'absence d'un vrai dispositif en leur faveur. Ils se sentent « oubliés » d'une manière générale dans les plans de relance de toute la filière. Certes des mesures ont été mises en place mais les difficultés face aux dispositifs d'aides et le manque de lisibilité permanent (non éligibilité, lourdeur administrative, non prise en compte de l'irrégularité de leurs revenus, etc.) constituent de vrais obstacles.
- › Les pertes les plus importantes sont le résultat direct des annulations ou report d'événements (brusque interruption des revenus connexes). Le « caractère saisonnier » vient aggraver une situation déjà fragile. Ils « réclament » une solidarité inter-filière, entre les différents maillons de la chaîne et demandent également aux collectivités d'honorer les contrats en cours.
- › Les auteurs sont largement touchés. Leurs commentaires (questions ouvertes), ainsi que l'enquête complémentaire menée auprès de 60 autres auteurs de la région - via des entretiens téléphoniques - traduisent de vives inquiétudes et viennent confirmer les problématiques de précarité et d'isolement déjà présentes au regard d'un statut fragile et toujours pas reconnu. Les circonstances actuelles viennent décupler leurs difficultés.
- › Ces premiers éléments permettent une réflexion sur les outils, mesures et accompagnements susceptibles d'aider au mieux les autrices et auteurs à traverser la crise sanitaire. Sans doute une analyse plus fine et plus représentative est nécessaire pour des décisions opérationnelles efficaces à moyen et à plus long terme. Notre volonté à élargir la capacité d'action en leur faveur pour faire face à l'ampleur des besoins reste entière.

Les éditrices et éditeurs

D'une manière générale les éditeurs plébiscitent la réouverture des librairies. Ils mettent en avant que d'autres professionnels dépendent de leur activité (maquettistes, correcteurs, imprimeurs et bien d'autres).

› **Benjamins média** : « *Benjamins media emploie 3 salariés mais fait travailler pas mal de monde à Montpellier et dans ses environs : une dizaine de comédiens, trois ingénieurs du son, un imprimeur (JF impression)... L'impact est plus important qu'il ne paraît.* »

Il faut aussi bien comprendre que l'édition est un investissement à long terme. La trésorerie manquante aujourd'hui met en danger les projets de l'an prochain.

› **Éditions de la Margeride** : « *La prime de 1500 € si le chiffre d'affaires s'effondre de 70 % sur le mois de mars, ne correspond pas au fonctionnement économique de beaucoup de maisons d'édition. C'est une « photo » qui n'a pas de sens parce qu'elle est réalisée sur une trop courte période. Par exemple des éditeurs peuvent entrer dans leur chiffre d'affaires de mars des livres vendus en décembre 2019 et réglés tardivement par les librairies. L'impact réel sera mesurable au moment du bilan de l'exercice 2020.* »

› **Éditions Plume de carotte sur leurs besoins**

- *une aide en trésorerie à très court terme pour «tenir» le temps de l'arrêt complet de l'activité*
- *une aide économique à moyen terme pour pouvoir réinvestir dès la sortie de la crise. Cela peut être un prêt... même s'il faudra du temps pour absorber cette dette.*
- *envisager les lecteurs : une politique d'incitation à l'acquisition de livres sera peut-être nécessaire.*

› **A2MIMO** : « *Le cycle du livre s'étend entre 6 mois même un an entre la mise en route d'un projet avec l'avance des droits aux auteurs/illustrateurs, les frais de réalisation dont l'impression, la commercialisation et le paiement à 3 mois du diffuseur-distributeur s'il y a des ventes... Il est évident que l'impact sera ressenti jusqu'à la fin de l'année avec la fermeture des librairies et donc le décalage des parutions et l'encombrement en découlant qui va étouffer la production des plus petits éditeurs.* »

› **L'Étoile des limites** : « *Notre activité devrait pouvoir continuer si la situation sanitaire s'améliore, mais notre trésorerie sera certainement réduite au minimum. [...] Difficile, dans ces conditions, d'envisager à brève échéance de nouvelles publications. Espérons que le marché du livre redémarre...* »

Les éditeurs gardent quand même le sens de l'humour !

› **Vagabonde** : « *En brousse, nous manquons de Doliprane 1000 mg.* »

Pour les librairies, les 2 mois d'arrêt pénalisent l'année entière.

› **Le Rouge et Le Noir** : « 2020 est une année blanche, la librairie tire un trait sur le premier semestre. Il sera impossible pour la librairie de rattraper les 2 mois de confinement. Le but à la réouverture est d'amortir au mieux les pertes liées à la crise sur la période juillet-décembre 2020. L'espoir est de faire un CA correct les 15 derniers jours de mai pour payer les échéances en suspens, le loyer, l'URSSAF. »

Même s'ils ont su être inventifs...

› **La Folle Avoine** : « S'est entendue avec le volailler pour joindre un panier de livres aux clients. A mis en place un Drive à vélo en respectant les consignes sanitaires pour éviter un mois d'avril à zéro. »

...Il faudra tout recommencer en termes de conquête et de fidélisation de la clientèle.

› **Livres, Books & Company** : « L'arrêt du mois de mars est brutal, car la librairie connaissait une vraie dynamique/montée en puissance (fidélisation de la clientèle, implication, bon mois de février, communication fonctionnelle...). Il va lui falloir tout recommencer sur le plan de la communication ensuite. »

Les organisateurs de manifestations littéraires

› Les acteurs de la vie littéraire n'ont pas tous reçu la confirmation du maintien de leur subvention 2020, que leur manifestation ait eu lieu, qu'elle soit reportée ou réinventée pour partie via les outils numériques. De même le mécénat va faire défaut, ainsi que le soutien « en nature » des bénévoles ou de certains fournisseurs. Leur modèle économique est donc fragilisé. Ils soulignent la pertinence du maintien des financements CNL et SOFIA, dédiés à la rémunération des auteurs invités.

› En l'absence de la reconduction de la subvention, ils ne pourraient programmer leur prochaine saison.

› Les manifestations qui travaillent avec des librairies disent l'impossibilité de trouver comment maintenir le chiffre d'affaires habituellement généré pendant le festival pour les librairies. Les visiteurs « virtuels » ne reporteront pas nécessairement leur achat en ligne, si tant est que l'établissement dispose d'une telle offre. La perte de revenus pour les libraires est donc conséquente. Et par effet rebond, la perte pour les éditeurs et les auteurs.

OCCITANIE LIVRE & LECTURE

14 rue des Arts 31000 Toulouse
47 quai du Verdanson 34090 Montpellier

contact@occitanielivre.fr
04 67 17 94 69

www.occitanielivre.fr